

**ECOLE DOCTORALE THEMATIQUE  
«CINEMA ET ARTS DU SPECTACLE», Université Libre de Bruxelles**

<b>Carnet de crédits du doctorant</b>
---------------------------------------

Ce formulaire à compléter au fil de la formation doctorale, et à présenter lors de l'épreuve intermédiaire. Au terme de la formation doctorale, ce carnet sera soumis aux membres du comité d'accompagnement qui examineront s'il est complet, muni de ses annexes, et atteste bien que les 60 crédits ont été dûment réunis, avant d'y apposer leur signature (condition indispensable à la tenue de la soutenance). Dès que les 60 ECTS de formation doctorale sont acquis, le doctorant / la doctorante fera signer ce document, d'une part par le président de son comité d'accompagnement, d'autre part par le représentant de son université au conseil scientifique de l'ED auprès du FNRS à laquelle il/elle est rattaché(e) en ordre principal.

**INFORMATIONS PERSONNELLES**

Nom et prénom du doctorant/de la doctorante :

Promoteur(s) de thèse:

Cotutelle Oui/Non

Nom et prénom du co-promoteur et institution :

Année de 1<sup>ère</sup> inscription au doctorat :

Membres du comité d'accompagnement:

- Président :
- Membre :
- Membre :
- Membre :
- Membre :

Intitulé du projet de thèse:

## **FORMATION CINEMA ET ARTS DU SPECTACLE**

La formation doctorale en « Cinéma et Arts du Spectacle » comporte des activités obligatoires et facultatives. Il appartient au doctorant/à la doctorante d'informer régulièrement le comité d'accompagnement des activités liées à sa formation, auxquelles sont attribuées des crédits ECTS, au moyen du présent formulaire auquel doivent être joints les documents certifiant que les activités mentionnées ont bien eu lieu.

### **1) Formation de base (coordonnée par le conseil scientifique de l'EDT) : 30 crédits**

a) Séminaire doctoral interuniversitaire (2 x 10 crédits). Ce séminaire est organisé chaque année par les universités partenaires du projet. Il a pour objet la discussion de questions méthodologiques, l'examen de problématiques propres aux domaines concernés et l'analyse de textes théoriques fondamentaux. Tout doctorant est tenu d'y participer au moins à deux reprises au cours de sa formation.

b) Participation active à un colloque (5 crédits)

c) Publication d'un article (5 crédits)

### **2) Formation complémentaire pour les doctorants ULB (encadrée par le comité d'accompagnement du doctorant) : 30 crédits**

**2.1. Epreuve intermédiaire** valorisable pour 20 ECTS

**2.2. Valorisation optionnelle** pour un minimum de 10 ECTS

Le doctorant composera, en accord avec son comité d'accompagnement et dans le respect des règlements de son université de rattachement, un programme parmi les diverses activités scientifiques ou de formation reprises dans la liste suivante :

<b>Types d'activités</b>	<b>Nombre d'ECTS</b>
Assistance à un colloque	1 crédit par journée
Participation active à un colloque (communication)	5 crédits
Organisation d'un colloque	5 crédits
Publication d'un article scientifique	5 crédits
Publication d'un livre	15 crédits

Le doctorant/la doctorante peut valider plusieurs activités du même type. Pour chaque activité, veuillez mentionner :

- L'intitulé de l'activité (séminaire, colloque, etc.)
- La date et le lieu
- Le titre de la communication/de l'article (le cas échéant)
- Les références bibliographiques (en cas de publication)
- L'institution organisatrice

Ces informations doivent être accompagnées de la signature du responsable de l'activité (le cas échéant).

Signature du doctorant

Signature du promoteur

Signature du copromoteur

Signatures des membres du comité d'accompagnement

A contresigner par le responsable de l'école doctorale: